Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 074-217401470-20261110-DL2026_60-DE

République Française
Département de la Haute-Savoie

Extrait des Registres des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 04 novembre 2026

L'an deux mille vingt six et le **04 novembre** à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents** : 10
Qui ont voté : 14 **Date convocation** : 28/10/2026
Présents : Hervé BOURNE, Jérôme CAPRON, Stéphanie JOSSERAND, Josette OUDIN, Maxime BERTHE, Théry GRAS, Laurence DOIRE, Robert MARECHAL, Audrey GUEGAN, Fabien ANDRE
Absents, excusés : Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET, Sophie CAVAGNOD, Laurence MIGNOT, Robert ZONI, Mike DOS SANTOS,
Ont donné procuration : Sophie CAVAGNOD à Fabien ANDRE, Laurence MIGNOT à Laurence DOIRE, Robert ZONI à Robert MARECHAL, Mike DOS SANTOS à Thery GRAS
A été nommée secrétaire de séance : Josette OUDIN

DL 2026-60 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8 (obligation du règlement intérieur dans les communes de plus de 1 000 habitants), L. 2121-7, L. 2121-15, L. 2121-17, L. 2121-22, L. 2121-23, L. 2121-25, L. 2121-27-1 et L. 2121-33 ;
Vu le Code de la commande publique et les articles L. 1411-5 et L. 1414-2 relatifs à la Commission d'Appel d'Offres ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et de conservation des actes des collectivités territoriales ;
Vu le projet de règlement intérieur mis à jour, annexé à la présente délibération, intégrant notamment les modalités relatives à la publication anticipée des projets de procès-verbaux et aux conditions d'expression de la minorité municipale ;
Considérant la nécessité de doter la commune de Lathuile d'un règlement intérieur actualisé, conforme au droit en vigueur et adapté aux réalités locales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **ADOPTE** le nouveau **Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Lathuile**, tel qu'annexé à la présente délibération, comportant un préambule et trente articles répartis en six chapitres.
- **DIT** que ce règlement entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture et sa publication selon les formes en vigueur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette exécution.

MAIRIE DE LATHUILE 74

Le maire,
Hervé BOURNE

La secrétaire de séance,
Josette OUDIN

Mise en ligne le : 18/11/2026 12:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lathuile
https://www.lathuile.fr/documents_administratifs/87849